PROCÈS VERBAL de L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2026
ALLEE VERTE TENNIS DE TABLE

Tennis de table USMT Allée Verte
Association loi 1901
Siret n° 991 407 651 00017
11, Allée Verte 75011 Paris
contact@astt-alleeverte.fr

Mercredi 23 septembre 2026 à 19h30
11 allée Verte - 75011 PARIS

135 adhérents présents ou représentés
La séance est conduite par le bureau : Hervé LEGOUX, Eylon GRUBER, Pierre RICHEZ

1. Rapport moral et d'activité pour la saison 2025-2026 :

Le nombre d'adhérents (281 dont 11 « en attente » de règlement ou de certificat médical) a encore augmenté par rapport à la saison précédente (247).
A noter que 252 adhérents viennent de Paris dont 148 du 11ème arrondissement.
160 adultes dont 45 avec licence compétition
72 enfants dont 22 avec licence compétition
36 femmes sont adhérentes soit 13% des effectifs
35 sont inscrits comme 2ème membre (enfant ou adulte) d'une même famille ou comme demandeur d'emploi ou membre d'un autre club
Tous les entraînements encadrés sont complets et certains cours du soir sont réalisés à 4 joueurs par table, ce qui n'est pas idéal. L'AG de 2025 avait proposé de limiter le nombre d'adhérents à 240. Le bureau s 'est efforcé de tenir cette recommandation mais les séances d'essai ont souvent donné lieu à adhésion qu'il devenait difficile de refuser. Par ailleurs certains adhérents de l'an dernier qui connaissait le RIB de l'association, ont directement viré le montant de leur adhésion sans informer le bureau.
Le bureau (Président : Hervé LEGOUX ; Trésorier : Eylon GRUBER ; Secrétaire : Pierre RICHEZ) élu pour 3 ans par l'AG 2025 s'est réuni plusieurs fois depuis la dernière AG essentiellement pour préparer les rencontres avec la VdP et régler des questions administratives et d'intendance .
Les activités de loisir se sont déroulées toute la saison sans difficulté avec un tournoi « galette » le 31 janvier, deux tournois en double en mars et avril dont un avec des adhérents parkinsoniens et la fête du club le 31 mai. Enzo, notre entraîneur est particulièrement actif pour assurer la réussite de ces moments conviviaux. Les entraînements encadrés, pour les adultes et pour les enfants sont un vrai succès.
Les compétitions jeunes et adultes ont repris. Tous les adhérents qui jouent en compétition bénéficient d'une licence de la FFTT. **L'assemblée générale de 2025 a demandé que tous les joueurs qui adhèrent à l'association bénéficient d'une licence, loisir ou compétition.**
Actuellement 220 adhérents bénéficient d'une licence. La disparition des sections de l'USMT et la création de notre nouvelle association implique une mutation de tous les adhérents dans la nouvelle association avant de pouvoir leur délivrer une licence. Ce travail long et fastidieux explique que tous les adhérents ne bénéficient pas encore de leur licence.
La FFTT a modifié les règles du contrôle médical des adhérents. Pour les mineurs le QS (Questionnaire de Santé), disponible sur le site est toujours valable. Pour les adultes le certificat médical est valable un an (et non plus 5 ans). Les adultes de moins de 65 ans peuvent choisir de suivre le PPS (Parcours Prévention Santé) gratuit et disponible sur le site de la FFTT. L'adhérent reçoit une attestation qui peut être téléchargée sur le site et permettre ainsi de valider sa licence et l'adhésion à notre association.

HL

Une animation pour la féminisation du tennis de table a été organisée en octobre (octobre rose) (4 samedis en octobre et novembre) pour augmenter encore la participation des femmes (12,5% d'adhérentes au plan national) alors que notre association en comporte 13% mais que ce pourcentage a baissé depuis l'an dernier (15%).

Des cours pour les personnes atteintes de maladies neuro-dégénératives (Parkinson, Alzheimer) ont été mis en place régulièrement le samedi avec un tournoi Parkinson en double (un adhérent parkinsonien + un non-parkinsonien) le 17 janvier.

2. Fin des relations avec l'USMT1928

L'USMT devenue USMT1928 a tenu son AG élective le 14 février 2026. Cette AG ne s'est pas déroulée dans des conditions réglementaires et le bureau de l'Allée Verte a décidé, dès le 16 février, de retirer notre association de la convention de partenariat avec l'USMT1928, qui avait été signée en septembre 2025.
Les deux tranches d'aide (13 405 € et 27 656 €) prévues pour le lancement des nouvelles associations nous avait été versées. Et après une longue bataille, l'USMT1928 a accepté de nous restituer l'indemnité versée par l'assurance (9 936,37 €) pour le dégât des eaux d'octobre 2023.

3. Fin des négociations avec la RATP :

A partir du 1er septembre 2025, les sections sportives de l'USMT, devenues associations indépendantes, se sont retrouvées face à la RATP.
Concernant l'Allée Verte, pour la période de 4 mois (1er septembre – 31 décembre 2025) la RATP demandait 12 000 euros de charges qui n'étaient pas expliquées. Après plusieurs courriers et visites de la RATP, nous avons envoyé une réponse argumentée à la mise en demeure de la secrétaire générale de la RATP qui n'a pas répondu. Et la RATP a décidé de dénoncer le bail qui la liait à la Ville de Paris.

4. Les relations avec la Ville de Paris

La ville de Paris a donc repris le site à partir du 1er janvier 2026 et ses représentants ont rencontré plusieurs fois des membres du bureau. Le conseiller à la vie sportive pour les 11ème et 12ème, Arthur FLEURY, et la directrice du secteur Popincourt, Celia MANETTI, nous ont annoncé une visite technique pour connaître la sécurité de la salle, voir la ventilation des vestiaires hommes à réparer et remettre en place les analyses légionelles. Cette visite n'a pas encore eu lieu.

Nous avons tenté à plusieurs reprises de joindre par mel M Nour DURAND-RAUCHER, conseiller sport du maire du XI, mais nous n'avons pas eu de retour.

Le bureau a aussi écrit le 30 juillet au maire du XIème et au DJS en leur adressant un mémo préparé par quelques adhérents, montrant l'originalité des activités et de la gestion de cette salle de l'Allée Verte. Nous n'avons pas reçu de réponse.

Pour régulariser notre situation entre le 1er janvier et le 31 août 2026 nous avons signé une convention d'occupation précaire le 6 juillet dernier. Elle devrait nous coûter entre 6 et 8 000 €. Nous attendons l'avis du Trésor public.

Pour la saison 2026-2027 une nouvelle AOT (Autorisation d'Occupation Temporaire) doit nous être soumise qui devrait nous coûter 8 à 10 000€.

Le 13 juillet 2026, la VdP nous a envoyé le mel suivant : ***Après concertation avec la mairie, il a été décidé que les créneaux vous seraient attribués comme la saison dernière, à l'exception des créneaux suivants, utilisés pour nos dispositifs : Lundi 13h-16h30 ; Jeudi 11h-13h ; Vendredi 12h-14h. Ces créneaux seront revus pour la saison 2027-2028, merci d'avertir vos adhérents que ces créneaux ne sont pas définitivement acquis.***

R ML

L'AG décide de constituer des petites équipes de 3 ou 4 adhérents pour accueillir les groupes de Paris Senior et ranger les tables le lundi à 13h et à 16h30, le jeudi à 11h et 13h et le vendredi à 12h et 14h. Les activités de la VdP commenceront en octobre et n'ont pas lieu pendant les vacances scolaires.

Une autre contrainte qui pourrait nous être imposée réside dans l'ouverture de la salle par un agent de la ville pour faire une « visite de sécurité » du site avant de laisser entrer les personnes. Il semblerait que cette mesure ne repose sur aucune disposition réglementaire.

L'AG observe qu'en l'absence de convention AOT (Autorisation d'occupation précaire) qui aurait dû intervenir à partir du 1er septembre 2026, le club est situation de non-droit. L'AG demande au bureau de faire clarifier la situation réglementaire qui imposerait la visite d'un gardien à l'ouverture et demande qu'une délégation de responsabilité soit accordée aux responsables de l'association qui assurera elle-même, par l'intermédiaire de son représentant légal ou de tout membre dûment habilité par elle les fonctions d'exploitant au sens du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public.

En cas d'accord de la DJS, le bureau organisera une AGE pour élire un vice-président, représentant légal, qui sera chargé avec le bureau d'appliquer cette délégation de responsabilité. Il pourrait aussi être chargé de la gestion de l'accueil des créneaux de la VdP.

En cas de non réponse ou de refus de la DJS, le bureau mettra en place une commission pour étudier toutes les voies de recours contre cette décision. La nécessité d'une AGE sera examinée à ce moment là.

5. La contribution de volontaires

Avec la dizaine de porteurs de clés qui ont pris l'engagement d'ouvrir la salle à l'heure dite, une dizaine d'adhérents rendent des services ponctuels bien utiles pour la bonne marche du club qui est l'affaire de tous ; que tous soient chaleureusement remerciés. Tous contribuent au très bon esprit de ce club. D'avance merci aux volontaires supplémentaires qui voudront bien prendre en charge l'accueil des participants aux créneaux mis en place par la Mairie de Paris.

Merci aussi pour le projet de création du « comité compétition » qui aidera Enzo et Hervé à contrôler et gérer tout ce qui concerne les compétitions. Enfin, le bureau a aussi rappelé qu'une adhérente avait été chargée de la régulation du WhatsApp avec la mission de retirer les messages qui ne concernent pas l'activité de l'Allée Verte et notamment les RDV entre adhérents.

6. Le site de l'Association et les modalités d'adhésion et de paiement :

L'adresse mail de courrier **contact@astt-alleeverte.fr** et le nouveau site Web de l'association **https://www.astt-alleeverte.fr** opérationnels depuis mars 2026 donnent toute satisfaction.
Le contrôle du paiement des adhésions au club consomme encore trop de temps ; bien souvent le payeur n'est pas le joueur, en particulier lorsqu'il s'agit d'enfants ou de familles recomposées.
Pour cette raison le règlement par virement, à la fois plus sécurisé qu'un chèque ou des espèces permet d'identifier plus facilement le payeur et le joueur **pourvu que le payeur le précise dans le motif du virement : Bien préciser pour quelle adhésion (enfant, conjoint, ami, partenaire) le virement est établi.**
Par ailleurs trop de renouvellements pourtant ouverts dès juillet pour les adhérents, ont été trop tardifs et ont gênés les nouvelles adhésions.

7. Situation financière et comptable :

Le budget : Nos comptes ont été vérifiés par Daniel Goutine, qui s'est porté volontaire pour assurer cette mission. Il est impératif de garder une traçabilité irréprochable de nos mouvements financiers car la VdParis pourrait nous demander des comptes.

D'où la décision de ne plus accepter des règlements en liquide ou par chèque et de privilégier le règlement

HL

par virement, qui nous permet de garantir la traçabilité des recettes.

Par ailleurs, dans un souci de transparence, le journal comptable peut être consulté par tout adhérent qui en exprimera le souhait.

Saison 2025 - 2026

D'un point de vue financier, la saison 2025 - 2026 a été excellente

Bilan 2025 - 2026

	Prévision	Réél	Ecart
Cotisation 2025 - 2026	62400	66691	4291
Honoraires Enzo	-24650	-24554	96
Electricité	-2700	-2981	-281
Assurance	-500	-417	83
Ménage	-4200	-4260	-60
Produits d'entretien + papiers	-1000	-1765	-765
Equipements spotifs (Balles, tables,...)	-2500	-2932	-432
Evenements	-500	-49	451
Licences	-9500	-10477	-977
Loyers VdP	-3500	-8000	-4500
Loyers RATP	-12000	0	12000
Frais informatiques (Hébergement site + domaine)	-200	-56	144
Frais bancaires	-150	-15	135
Réparations (Plombier, Eléctricien,...)	-3000	-1291	1709
Location Matériels section	0	468	468
Subvention section	2000	28380	26380
Vente stock/matériels section	0	340	340
Assurance (Idemnisation sinistre)	0	9936	9936
Frais Administration (honoraires avocat)	0	-1200	-1200
	0	47819	47819

Points marquants

1. **Cotisations supérieurs aux prévisions**
2. **Renoncement de la RATP aux loyers**
3. **Subvention USMetro / Fermeture rapide du compte "Antony"**
4. **Idemnisation assurance (sinistre dégat des eaux)**

BUDGET Prévionnel 2026 - 2027

	Prévision
Cotisations 2026 - 2027	68000
Honoraires Enzo	-30813
Electricité	-2700
Assurance	-500
Ménage	-4200
Produits d'entretien + papiers	-1000
Equipements spotifs (Balles, tables,...)	-1500
Autres équipements (Rideaux, TShirts, Panneau,...)	-10000
Evenements	-500
Licences	-10000
Loyers VdP	-7665
Frais informatiques (Hébergement site + domaine)	-200
Frais bancaires	-150
Réparations (Plombier, Eléctricien,...)	-1000
Subvention section	2000
	-228

- Augmentation de la rémunération d'Enzo suite à un changement des modalités de facturation
- Remplacement des rideaux, subvention des T-shirts
- Prise en charge par l'association des frais de fonctionnement (ménage, électricité, réparations)
- Subvention FFTT

8. **Projet sportif de l'Association** : le projet sportif de l'association reprend pour la saison 2026-2027 les bases de la saison précédente :

Entraînements encadrés pour les adultes et les enfants avec une distinction entre les adhérents (adultes et enfants) qui veulent progresser en compétition pour lesquels un encadrement spécifique est organisé les lundis de 17h30 à 19h pour les enfants et de 19h à 20h30 pour les adultes et le mercredi de 15h30 à 18h pour les enfants.

Les créneaux pour le sport santé seniors restent les mardi, jeudi et vendredi matins (9h30-12h30) avec un encadrement spécifique le mardi matin de 10h à 11h30 et une ouverture supplémentaire les lundis et mercredis matins.

Pour les joueurs souffrant de maladies de Parkinson ou Alzheimer un atelier est en place le samedi de 14h à 16h un encadrement est mis nouvellement en place le samedi de 16h à 17h pour les jeunes souffrant de handicaps.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30

Le secrétaire, Pierre RICHEZ

Le président, Hervé LEGOUX